

Synthèse des avis

Surtaxe d'habitation et déplacement de la piscine et de la patinoire

1. Un rejet très net de la surtaxe d'habitation

Le questionnaire recueille **200 réponses**. La proposition de mettre en place une surtaxe de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires afin de financer le déplacement de la piscine et de la patinoire fait l'objet d'un rejet quasi unanime :

- **198 personnes (99 %) sont opposées à la surtaxe ;**
- **1 personne (0,5 %) y est favorable ;**
- **1 personne (0,5 %) est sans opinion.**

Les commentaires recueillis confirment très largement ce résultat. Plusieurs répondants considèrent qu'il est injuste de faire supporter aux seuls propriétaires de résidences secondaires le financement d'équipements qui bénéficieraient à l'ensemble de la station, aux habitants permanents, aux touristes, aux commerces et aux différents acteurs économiques.

Cette opposition est également liée au sentiment que les propriétaires de résidences secondaires contribuent déjà fortement à l'économie locale, notamment par leur présence, leurs locations et les différentes taxes dont ils s'acquittent. Certains craignent qu'une fiscalité supplémentaire réduise l'attractivité de la propriété à l'Alpe d'Huez et puisse conduire certains propriétaires à vendre leur logement.

Plusieurs contributions demandent donc que le financement soit **plus largement réparti entre les bénéficiaires du projet**, ou que d'autres solutions soient étudiées : participation des usagers, financement par la dette, cofinancement privé, contribution des différents acteurs économiques ou encore utilisation de ressources communales.

2. Une opposition massive au déplacement de la piscine et de la patinoire

La question de l'abandon du projet en l'absence d'autre financement obtient elle aussi une réponse très largement négative au projet :

- **189 personnes (94,5 %) demandent l'abandon du projet ;**
- **8 personnes (4 %) ne souhaitent pas son abandon ;**
- **2 personnes sont sans opinion ;**
- **1 réponse est mixte.**

Surtout, de nombreux commentaires vont au-delà de cette question financière et indiquent une opposition **au projet lui-même, quel que soit son mode de financement**. Plusieurs répondants demandent explicitement l'abandon du déplacement de la piscine et de la patinoire, indépendamment de la fiscalité envisagée.

Les principales raisons avancées

Un coût jugé excessif.

Le montant annoncé de **43 millions d'euros**, parfois présenté comme hors aléas, est très fréquemment cité. De nombreux répondants considèrent cette dépense disproportionnée au regard des besoins de la commune et s'interrogent sur la priorité que représente un tel investissement. Certains demandent une présentation détaillée des coûts d'investissement, mais aussi des futurs coûts de fonctionnement et des économies réellement attendues.

La préférence pour la rénovation de l'existant.

Une demande récurrente consiste à étudier sérieusement la **rénovation, la modernisation et la mise aux normes des équipements actuels**, plutôt que leur déplacement et leur reconstruction. Plusieurs personnes estiment que cette alternative n'a pas été suffisamment démontrée ou comparée au projet actuel, notamment sur les plans financier, énergétique et environnemental.

La préservation de l'avenue des Jeux et de l'identité de la station.

C'est l'un des arguments les plus présents dans les contributions. La piscine et la patinoire sont décrites comme des équipements historiques et emblématiques, participant à l'animation, au caractère et à l'identité du cœur de la station. Leur déplacement est perçu par beaucoup comme susceptible de **dénaturer l'avenue des Jeux et le centre de l'Alpe d'Huez**.

Plusieurs répondants s'inquiètent également du devenir des emplacements actuels. Une crainte récurrente est qu'ils soient remplacés par des immeubles, des logements ou d'autres constructions, entraînant une densification et une perte des espaces ouverts et des vues.

Des interrogations sur la pertinence même du déplacement.

De nombreux participants demandent quelle nécessité justifie le déplacement de deux équipements qui existent déjà et qui, selon eux, remplissent correctement leur fonction. Certains soulignent que leur emplacement actuel est central, pratique et contribue à l'attractivité de la station.

Des préoccupations environnementales et énergétiques.

Plusieurs commentaires jugent le projet contraire aux objectifs de sobriété et de réduction de l'impact environnemental. Les répondants demandent notamment si des travaux d'amélioration énergétique pourraient être réalisés sur les équipements actuels, évitant ainsi une démolition et une reconstruction lourdes.

3. Une demande de transparence et d'alternatives

Au-delà du rejet du projet, les réponses font ressortir une demande forte de **concertation et de comparaison des scénarios**. Les participants souhaitent notamment connaître :

- les raisons précises justifiant le déplacement ;
- les études comparatives entre rénovation et reconstruction ;
- le coût complet du projet, y compris les aléas et le fonctionnement futur ;
- les économies d'énergie réellement attendues ;
- le devenir des emplacements actuels ;
- les autres possibilités de financement ;
- les conséquences du projet sur l'identité, le paysage et la valeur des biens environnants.

Conclusion

Les résultats font apparaître une **opposition extrêmement forte et convergente** : la surtaxe sur les résidences secondaires est rejetée par **99 % des répondants**, tandis que **94,5 % demandent l'abandon du projet si aucun autre financement n'est trouvé**. Les commentaires montrent toutefois que l'opposition ne porte pas uniquement sur le mode de financement : une grande partie des participants se déclare opposée au déplacement de la piscine et de la patinoire **quel que soit son financement**.

Les attentes exprimées portent principalement sur **l'abandon ou la réévaluation du projet, l'étude sérieuse de la rénovation des équipements existants, la recherche d'alternatives moins coûteuses et moins impactantes, ainsi qu'une information et une concertation plus approfondies avant toute décision irréversible**.